

<p style="text-align: center;">Promotion Interne 2011 Listes d'aptitude</p>

Filière administrative

Attaché :

Vu l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire lors de sa réunion du 13.05.2011,
Vu l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire lors de sa réunion du 01.07.2011,

La liste d'aptitude au grade d'attaché au titre de la promotion interne pour l'année 2011 est complétée comme suit :

- **Agent inscrit au titre de l'alinéa 3 :**

GOMMEGNIES - Hôtel de ville : Monsieur LECLERCQ Dominique

Filière culturelle

Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques :

Vu l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire lors de sa réunion du 13 mai 2011,
Vu l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire lors de sa réunion du 1^{er} juillet 2011,

La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques au titre de la promotion interne pour l'année 2011 est arrêtée comme suit :

WAZIERS - Hôtel de ville : Madame LECLERCQ GUBBA Brigitte.

Filière technique

Ingénieur :

Vu l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire lors de sa réunion du 13 mai 2011,
Vu l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire lors de sa réunion du 1^{er} juillet 2011.

La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'ingénieur territorial au titre de la promotion interne pour l'année 2011 est complétée comme suit :

Retenu au titre du 3^{ème} alinéa :

RONCQ - Hôtel de ville : Monsieur SUANT Sébastien.

Agent de maîtrise:

Vu la demande de réinscription présentée par Madame WANDELST Andrée,
Vu l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire lors de sa réunion du 7 mai 2010,
Vu l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire lors de sa réunion du 13 mai 2011,
Vu l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire lors de sa réunion du 1^{er} juillet 2011.

Madame WANDELST Andrée, de la mairie de Lys-lez-Lannoy, a été inscrite sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise suite à la réunion de la C.A.P. du 07.05.2010. Elle est réinscrite pour une année supplémentaire.